



Conditions générales – Cours de formation ForêtSuisse

Désistement

Le désistement de participants individuels jusqu'à 4 semaines avant le cours est exempt de frais.

Si le désistement est communiqué moins que 4 semaines (28 jours) avant le début du cours, il peut être facturé une dédite égale à 100% du prix du cours par ForêtSuisse.

Si le désistement d'un cours entier (avec plusieurs participants) est communiqué par le demandeur du cours, les frais occasionnés (reconnaissance, locations, etc.) peuvent être facturés par ForêtSuisse.

Annulation, modifications

ForêtSuisse se réserve le droit d'annuler un cours si le nombre de participants est insuffisant ou en cas de force majeure. Des changements sont possibles par rapport au programme, à l'offre de cours imprimée ou à la liste de prix.

Particularités

Les leçons manquées ne donnent droit ni à une réduction de prix ni à un cours de remplacement ultérieur.

Dans le cas où les objectifs du cours ne seraient pas atteints, il en sera fait mention dans le carnet d'attestation. L'évaluation incombe à la personne dirigeant le cours. Cette évaluation est sans recours.

ForêtSuisse se réserve le droit d'exclure des participants pour des cas justifiés (p.ex. infraction massive de la sécurité au travail). Dans ce cas le total du prix du cours est dû et peut être facturé.

Equipement personnel

Aux cours avec utilisation de la tronçonneuse ne seront admis que les participants disposant d'un équipement de protection individuelle (EPI) obligatoire pour l'emploi de la tronçonneuse. Chaque participant amène son propre EPI. Pour certains groupes et/ou cours ForêtSuisse peut, après confirmation, mettre à disposition l'EPI. L'EPI pour l'emploi de la tronçonneuse comprend : pantalon ou jambières anticoupures, casque de couleur vive avec protège-face et protège-ouïe, gants de protection, chaussures solides, veste de travail de couleur vive, vêtements de travail adaptés aux intempéries.

Délai de paiement

Prix du cours payable net dans les 30 jours à compter de la date de facturation.

Assurance accidents/Clause de non-responsabilité

L'assurance contre les accidents pendant le cours est l'affaire des participants. ForêtSuisse se décharge de toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégâts d'outillage ou de machines privées amenés dans le cours.

Protections des données

Le traitement des données personnelles s'effectue en accord avec notre déclaration de protection de données disponible sous [foretsuisse.ch](https://www.foretsuisse.ch). Le participant confirme par son inscription avoir pris connaissance de la déclaration de protection des données et du traitement des données personnelles y relatif.

Prises vidéo et audio

Dans les cours de ForêtSuisse les prises de vidéo et audio ne sont pas admises sauf avec permission des enseignants et des participants.

Validité

Les conditions générales sont publiées sur le site web de ForêtSuisse. La version mise en ligne fait foi.

Tribunal compétent

Pour toute relation juridique avec ForêtSuisse le Droit Suisse est applicable. Le for juridique est à Soleure.